

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

À une séance publique de consultation de la municipalité du canton d'Amherst ayant pour but d'expliquer le projet de règlement adopté par résolution numéro 100-08, ce projet de règlement ayant pour objet de modifier l'article 4.3.1 relativement aux ouvrages interdits dans la bande de protection riveraine et de recueillir les commentaires des personnes et organismes désirant s'exprimer.

Sont présents à cette séance publique de consultation, les membres du conseil :

Le maire monsieur Bernard Lapointe ;

Les conseillers : Gaston Beaulieu, Ronald Robitaille, Louis Turmel, Luce Lavigne et Yves Duval.

Tous formant quorum sous la présidence du maire. M. le conseiller Daniel Lampron est absent, son absence est motivée.

Madame Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga est aussi présente.

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que les avis publics ont été publiés conformément à la loi.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9 juin 2008

Bernard Davidson, sec.-très. / dg

Province de Québec
Municipalité du canton d'Amherst
MRC des Laurentides

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 106-08

Ayant pour objet de modifier l'article 4.3.1 relativement aux ouvrages interdits dans la bande de protection riveraine

ATTENDU QU'UN règlement de zonage portant le numéro 352-02 est en vigueur sur le territoire de la municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 4.3.1 du règlement de zonage interdit la construction d'une ligne de distribution ou de transport d'énergie dans la bande de protection riveraine ;

ATTENDU QUE Hydro-Québec a reçu une demande du ministère des Transports du Québec pour déplacer une partie du réseau électrique situé le long de la route 323 ;

ATTENDU QUE Hydro prévoit utiliser des poteaux de cèdre non traités et conservera le maximum d'arbres pour éviter les impacts dans les milieux sensibles ;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 14 avril 2008 ;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté lors de la séance régulière du 12 mai 2008 ;

ATTENDU QU'UNE séance publique de consultation a été tenue le 9 juin 2008 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

QUE le second projet de règlement portant le numéro 106-08 soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit :

Article 1 : Le présent projet de règlement a pour objet de modifier l'article 4.3.1 du règlement de zonage numéro 352-02 régissant les ouvrages interdits dans la bande de protection riveraine.

Article 2 : L'alinéa 3 est ajouté à l'article 4.3.1, nonobstant ce qui précède, une ligne de distribution ou de transport d'énergie ou de communication peut être installée à l'intérieur de la bande de protection riveraine aux conditions ci-après énumérées.

Article 3 : Seulement les poteaux de cèdre ou non traités pourront être installés à l'intérieur de la bande de protection riveraine.

Article 4 : Un maximum d'arbres et d'arbustes doivent être conservés.

Article 5 : Le second projet de règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adoptée à l'unanimité.

Avis de motion : le 14 avril 2008

Adoption du premier projet de règlement : le 12 mai 2008

Séance publique de consultation : le 9 juin 2008

Adoption du second projet de règlement : le 9 juin 2008

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-très. adj./dga

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que la séance publique de consultation soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-très. adj./dga

Province de Québec
Municipalité d'Amherst
MRC des Laurentides

Vendée, le 9 juin 2008

À la séance régulière du conseil de la municipalité du canton d'Amherst tenue le 9^e jour du mois de juin 2008, à laquelle est présent monsieur le maire Bernard Lapointe et les conseillers :

Gaston Beaulieu	
Ronald Robitaille	Luce Lavigne
Louis Turmel	Yves Duval

Tous formant quorum sous la présidence du maire. M. le conseiller Daniel Lampron est absent, son absence est motivée.

Mme Hélène Dion, secrétaire-trésorière adjointe et dga est aussi présente.

Monsieur le maire soumet à madame et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Assemblée régulière du 9 juin 2008

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Ratification de l'ordre du jour
- 3- Ratification de la séance régulière du 12 mai 2008
Résolutions numéros 82-08 à 105-08.
- 4- Ratification des déboursés
Chèques fournisseurs numéros 280312 à 280404 inclusivement pour un montant de 80 567.08 \$ et chèques salaires et rémunération du conseil du mois de mai 2008 pour un montant de 33 083.73 \$.
- 5- Correspondance
- 6- Administration générale
 - a) Fédération Québécoise des Municipalités, congrès annuel les 25, 26 et 27 septembre 2008.
 - b) Internet haute vitesse, suivi du dossier
- 7- Sécurité publique
 - a) Rapport mensuel du directeur du service d'incendie
 - b) Avis de départ, premiers répondants et pompiers

8- Voirie municipale

- a) Subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal, travaux à prioriser
- b) Réfection du chemin du Lac-Cameron

9- Hygiène du milieu

10- Urbanisme et mise en valeur du territoire

- a) Règlement sur la revégétalisation de la bande riveraine
- b) Projet de lotissement Kanata écovillage, contribution pour fins de parcs

11- Histoire et Patrimoine

Dépôt et suivi de la dernière réunion du CCHP

12- Affaire(s) nouvelle(s)

13- Période de question(s)

14- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. le conseiller Ronald Robitaille

Que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant les points suivants :

- 7- c) Intégration de nouveau personnel au service d'incendie
- 12- a) Distribution des arbres
- b) Rencontre avec la Sûreté du Québec
- c) Informations sur le projet Le Trait d'Union de Saint-Rémi
- d) Confidentialité de certains documents publics.

Adoptée à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL

Proposé par M. le conseiller Yves Duval

Que la secrétaire-trésorière adjointe soit exempte de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 12 mai 2008, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 48 heures avant le début de la présente séance.

De plus, que le procès-verbal du 12 mai 2008 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions numéros 82-08 à 105-08 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité.

DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2008

La secrétaire-trésorière adjointe dépose au conseil les déboursés du mois de mai 2008 : chèques fournisseurs numéros 280312 à 280404 inclusivement pour un montant de 80 567.08 \$ et chèques salaires et rémunérations du conseil du mois de mai 2008 pour un montant de 33 083.73.

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER

Le directeur général du CLD Laurentides, M. Paul Calcé, a informé la municipalité dans une lettre datée du 7 mai 2008 que le projet de la municipalité « Remise en état du sentier des villages » déposé dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier 2008-2009, n'a pas été retenu car il ne correspondait pas à certains critères du programme et que la totalité de l'enveloppe budgétaire avait été octroyée.

CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES INSECTES PIQUEURS, PREMIER RAPPORT D'ÉTAPE

Le premier rapport daté du 29 mai indique que le traitement des insectes piqueurs a débuté le 30 avril. Aucun test de nuisance n'a encore été effectué. L'équipe de GDG demande aux citoyens de lui mentionner les petits cours d'eau et de s'assurer qu'ils sont répertoriés.

NOUVEAU SYSTÈME DE TARIFICATION DES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a instauré un nouveau système de tarification des demandes d'autorisations environnementales qui repose sur le principe de l'utilisateur-payeur. Auparavant, ces demandes d'autorisations étaient gratuites.

AUTORISATION DE DÉBOURSÉS, CONGRÈS FQM 2008

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

De procéder à l'inscription de monsieur le maire Bernard Lapointe au congrès de la FQM les 25, 26 et 27 septembre prochain et que tous les frais inhérents soient à la charge de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

INTERNET HAUTE VITESSE, SUIVI DU DOSSIER

Nous sommes en attente du rapport de la MRC des Laurentides pour l'installation de trois tours à Vendée qui permettrait de couvrir tout le territoire de Vendée.

RAPPORT MENSUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE

Au cours du mois de mai, il y a eu 14 interventions des premiers répondants et 2 interventions incendie.

AVIS DE DÉPART ET INTÉGRATION DE NOUVEAU PERSONNEL SERVICE D'INCENDIE

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le conseil autorise l'intégration progressive au service d'incendie et premiers répondants de Claudie Charbonneau et Dominique Martel, conformément à la politique en vigueur et entérine la position du chef de service, M. Yves Duval, quant à la suspension d'un pompier. De plus que les personnes suivantes soient retirées de la liste active du service en raison de leur déménagement : Gaétane Fournier, Steve Labonté et Julie Labelle.

Adoptée à l'unanimité.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2008-2009

Proposé par M. le conseiller Gaston Beaulieu

Que le Conseil demande à M. Sylvain Pagé, député de Labelle, d'accorder à la municipalité une aide financière de 100 000 \$, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour la réalisation des travaux suivants : fossés, drainage, ponceaux et chargement de gravier. Les travaux seront effectués sur les chemins de Rockway-Valley, du Lac-Cameron, du Pavillon, du Lac de la Grange, des Viornes, du Lac de la Sucrierie, Boileau, des Rapides, Cyrille-Garnier, Jos-Millette, Maskinongé, Iroquois et Saint-Rémi-en-Haut.

Le coût total des travaux est estimé à 120 000 \$.

Adoptée à l'unanimité.

RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-CAMERON, SUIVI DU DOSSIER

Le projet est en cours d'exécution. Les soumissions pour le dynamitage seront ouvertes vendredi le 13 juin à 15h00.

AVIS DE MOTION, ADOPTION D'UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2008 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DES LAURENTIDES VISANT À RENFORCER LES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA PROTECTION DES RIVES DES LACS, DES COURS D'EAU ET DES MILIEUX HUMIDES

Monsieur le conseiller Louis Turmel donne avis de motion de la présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement de concordance au règlement numéro 228-2008 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides visant à renforcer les dispositions applicables à la protection des rives des lacs, des cours d'eau et des milieux humides dans le but d'amenuiser les apports en phosphore et autres nutriments.

PROJET DE LOTISSEMENT DES LOTS 8-1, 8-2, 9-1 ET 9-2 DU RANG 6 SUD, CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC

Considérant qu'une demande de permis de lotissement pour les lots 8-1, 8-2, 9-1 et 9-2 du rang 6 sud a été présentée conformément au plan numéro 15666 déposé par Gabriel Lapointe, a.g., le 14 mai 2008 ;

Proposé par M. le conseiller Louis Turmel

Que la municipalité perçoive la contribution pour fins de parc en argent, représentant 4 % de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour les unités visées.

Adoptée à l'unanimité.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'HISTOIRE ET DU PATRIMOINE

M. le conseiller Louis Turmel dépose le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'histoire et du patrimoine tenue le 26 mai dernier.

Le CCHP avait reçu du conseil le mandat d'évaluer les propositions reçues pour un éventuel changement de nom de la municipalité et de lui soumettre deux ou trois noms. Les critères de sélection du CCHP étaient les suivants : un toponyme acceptable par la Commission de toponymie, unificateur des trois villages et qui n'est pas spécifique aux villages actuels.

Le choix du CCHP s'est porté sur trois toponymes qui sont présentés au Conseil : Trois-Villages, Val-des-Rives et Val-Maskinongé.

Le Conseil remercie toutes les personnes qui ont présenté un toponyme.

COMPTE-RENDU SUR LA DISTRIBUTION D'ARBRES

Les 30 et 31 mai derniers, 3500 arbres ont été distribués gratuitement aux riverains de la municipalité dans le cadre du plan d'action visant la protection des lacs et cours d'eau du Québec. La distribution s'est faite à Vendée avec la collaboration de la FALMA et de Arnaud Holleville, agent de liaison de Bleu Laurentides. Cette première opération de grande envergure s'est avérée un succès et le Conseil remercie les bénévoles de leur collaboration.

COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Les conseillers responsables du dossier de la sécurité publique, M. Gaston Beaulieu et M. Yves Duval ainsi que le maire M. Bernard Lapointe ont rencontré le capitaine Gilbert Lafrenière de la S.Q. et son adjoint pour discuter de certains dossiers. Cette rencontre avait été demandée par la Sûreté du Québec et s'est avérée positive. Ils anticipent un rôle conjoint intéressant avec l'agence Sécurité Deux-Rives. L'agent Steve Labonté sera le nouveau « parrain » de la municipalité.

PROJET LE TRAIT-D'UNION DE ST-RÉMI, SUIVI DU DOSSIER

La S.H.Q. ajoute toujours de nouvelles exigences avant de donner son accord final au projet du Trait d'Union. M. le maire a obtenu une information à l'effet que la ministre elle-même interviendrait cette semaine pour régler le dossier.

CONFIDENTIALITÉ DE CERTAINS DOCUMENTS MUNICIPAUX

M. le maire donne un point d'information sur la confidentialité de certains documents municipaux, entre autres les renseignements nominatifs qui ne doivent pas être divulgués.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Mme la conseillère Luce Lavigne

Que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

Bernard Lapointe, maire

Hélène Dion, sec.-très. adj. et dga